

Date de publication en ligne le : 28/10/2022

ARRETE MUNICIPAL

« Délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Pierre VIC, conseiller municipal délégué ».

2022-A-112

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du Conseil Municipal dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Vu l'article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit les attributions exercées par le Maire au nom de la Commune,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant M. le Maire à déléguer un adjoint pour signer les décisions prises en application de la délibération portant délégation,

Considérant que les fonctions de l'administration communale sont de plus en plus nombreuses, lourdes et complexes et que la disponibilité exigée des adjoints pour assurer cette charge est de plus en plus grande,

Considérant que l'ampleur de la diversité des domaines d'intervention de la commune impliquent nécessairement une collaboration active des conseillers municipaux, et que pour un bon fonctionnement de l'administration communale il est nécessaire de déléguer certaines attributions du maire à des conseillers municipaux,

Considérant le décès de M. Pierre MAILLOCHON, conseiller municipal adjoint.

Considérant que par arrêté n° 2020-A-060, M. Pierre MAILLOCHON avait les délégations de fonctions et de signature dans le contrôle des Etablissement Recevant du Public (ERP).

Considérant que ces délégations de fonctions doivent être redistribuées et par conséquent M. VIC Jean-Pierre en prendra la charge en complément de celles qui lui ont été attribuées par arrêté municipal en date du 27/07/2022 – n° 2020-A -53, à savoir la protection et valorisation du patrimoine du quartier Triage.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Pierre VIC, conseiller municipal, est désigné conseiller municipal délégué dans les domaines suivants : protection et valorisation du patrimoine – Quartier de Triage et contrôle des ERP.

Article 2 : Délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VIC dans les domaines de compétences mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté dont une sera ampliation sera transmise à

- Mme la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Créteil,
- Monsieur le Trésorier principal de Villeneuve-Saint-Georges,

Notifié à :

- Monsieur Jean-Pierre VIC,
- Affiché à la porte de la mairie,
- Annexée au recueil des actes administratifs.

Villeneuve-Saint-Georges, le 12/10/2022

Le Maire,

Philippe GAUDIN

